

ficier en un mot à toutes les manifestations populaires comme nous le faisons tous sans fausse honte.

Notre but n'est point de faire de l'art absolu, nous ne saurions y prétendre : notre rôle doit se borner à nous tenir à la disposition de la Municipalité qui seule nous permet de vivre, à apporter un peu de gaieté dans les fêtes populaires et enfin à recréer la population cadurcienne dans la mesure de nos moyens, avec un répertoire qui puisse être compris de tout le monde. Cette modeste mission, nous pouvons l'accomplir sans le secours de quelques clarinettes dont le recrutement et la collaboration seraient plus que problématiques.

En terminant, nous nous permettons de citer quelques lignes extraites d'un article écrit autrefois par un éminent critique musical à propos des fanfares : « Si les grands centres peuvent s'offrir le luxe d'une harmonie, beaucoup plus nombreuses sont les localités qui doivent se contenter d'une modeste fanfare. Cela ne veut pas dire que ces sortes de sociétés ne soient fort goûtées dans certaines villes de premier ordre, et nous avons entendu des fanfares qui pouvaient rivaliser avec les meilleures de nos harmonies. Sans doute, des groupes de cette valeur sont rares, mais ils montrent ce que l'on peut faire avec des timbres limités et, comme conséquence, que les fanfares lorsqu'elles sont bien organisées, ne doivent point — si modestes soient-elles — être traitées avec dédain, comme on affecte trop de le faire dans un certain milieu plus pédantesque que judicieux. »

Pour le conseil d'administration, et les membres exécutants de l'Avenir Cadurcien :

Le Secrétaire : Jules ASTRUC.

En marge des fêtes sportives

Aviron Cadurcien

Voici les résultats obtenus par cette société valeureuse et dévouée, aux diverses épreuves de la Fête sportive des 18 et 19 juin à Cahors :

Saut en longueur avec élan : 3° Trémolière et Combrouze.

Saut en hauteur sans élan : 3° Aguzou, Astruc et Trémolière.

Saut en hauteur avec élan : 3° Ségu Robert.

600 mètres plat : 2° Astruc, 3° Ollivier.

1.609 mètres : 2° Vaurez.

800 mètres : 2° Astruc.

1.600 mètres relais : 3° équipe de l'A. C.

Cross Country (6 kilomètres) 2° Céliari, 4° Combébas.

Léver du poids : 1° Combrouze.

Tir à la carabine : Vaurez, 3° du classement individuel.

Tournoi d'escrime : 3° Farge.

Concours de boxe : L'Avion Cadurcien fut la seule société qui a pu opposer des concurrents aux scientifiques boxeurs du Wonderland Toulousain. En quelques séances, le professeur de boxe de l'A. C., le dévoué et sympathique footballeur Ludo Rollés, accomplit cet incomparable et formidable tour de force, de former quatre élèves capables de se présenter au concours de boxe dans d'excellentes conditions morales et physiques. En effet, Rollés se classa 2° ; Hormières fit match nul avec Rex, champion de Boxe de Toulouse, et Imbert ne fut battu que de justesse aux points par Confiz après un combat qui nécessita un round supplémentaire pour amener une décision du jury.

Compagnie-Club Cadurcien

Réunion demain soir vendredi à 20 h. précises au siège social.

Ordre du jour :

Participation de la Société à la grande fête sportive de Luzech, dimanche 26 juin, questions diverses.

Sont spécialement convoqués : MM. Dupouy, Chevalier, Chomel, Labro, Bensacca, Bidouze, Gradatour, Bousquet, Talou F., Talou M., Coudy, Lacoste, Gernolles, Claverie.

Présence absolument indispensable. Toute absence non motivée, sera punie d'une amende de 0 fr. 50. En cas d'empêchement, prière de se faire excuser.

Il est rappelé que la réunion s'ouvrira à 20 heures 1/4 très précises. Tout membre actif absent à cette heure-là, sera frappé de l'amende ci-dessus indiquée.

Le Conseil d'Administration du C. C. C.

Les permis de chasse

Avis aux Chasseurs

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 45 de la loi du 25 juin 1920, le délai de validité des permis de chasse est toujours d'un an, mais que ce délai a invariablement pour point de départ le 1^{er} juillet qui a précédé la délivrance des permis.

Il résulte donc de ces nouvelles dispositions que les permis généraux et départementaux délivrés depuis le 1^{er} juillet 1920 seront tous périmés le 1^{er} juillet 1921, quelle que soit la date de leur délivrance.

Les chasseurs sont priés, en conséquence, de renouveler leur permis à partir du 1^{er} juillet prochain et de ne pas attendre la semaine qui précède immédiatement l'ouverture de la chasse pour remplir cette formalité.

Quartier des acacias

(Feu de St-Jean)

Les jeunes gens du quartier des Acacias ont l'honneur d'informer le public de Cahors qu'ils organisent pour le jeudi, 23 courant, un très brillant « feu de St-Jean » suivi d'artifice et d'un grand BAL.

Le Comité.

Vol

La gendarmerie de Castelnaud a mis en état d'arrestation un certain René Legrand, se disant ouvrier sellier, sans domicile fixe, qui a commis un vol au préjudice de M. Fourmilhas, propriétaire à Plaugnac.

Legrand a été écroué à la prison de Cahors.

Foire aux chiens

Sous les auspices de la Municipalité, il y aura à Cahors le samedi 16 juillet une foire aux chiens avec prime pour les plus méritants.

Marché de la Villette

Il a été expédié du Lot au Marché de la Villette pendant le mois de mai 1921 : 217 bœufs, 74 vaches de boucherie, 29 taureaux, 80 veaux, 895 moutons et 628 porcs.

AVIS

Il a été trouvé sur les Allées Fénelon un petit bracelet d'enfant en argent.

Le réclamer au bureau du Journal.

Mauvais calcul

Ne pas se soigner quand on est malade, c'est un mauvais calcul.

Rechercher des médicaments peu appropriés à son cas, parce qu'ils sont bon marché, c'est un mauvais calcul.

Mais soigner son intestin avec l'eau Saint-Martial c'est s'assurer de n'avoir jamais de déception.

Dépôt général à Cahors : M. PAUL ORLIAC, Pharmacie normale.

OUI, MAIS....

La FEMME CHIC Habille mieux

Pédicure, manucure, ondulation, teinture, postiche en tout genre.

Soins spéciaux contre la chute des cheveux avec des nouveaux appareils électriques par M. POPOVITCH, 4, rue Maréchal Foch.

Pradines

Voici le programme de la fête qui aura lieu à Pradines le 26 juin.

SAMEDI soir : salves d'artillerie.

DIMANCHE matin : 8 h., distribution des bouquets, au stade municipal.

Dimanche soir : course de bicyclettes ; départ 3 h. (heure solaire).

Les engagements seront reçus à 2 h. (café Besombes), Bal à 4 h.

Soirée : Illumination, batailles de confettis.

LUNDI : 5 h., jeu de la pelle et de la cruche, course en sac, 200 m.

Soirée-bal, clôture de la fête par le grand-père.

Nota : Le passage du Lot sera assuré à tous les trains.

Le comité.

Luzech

Décoration posthume. — La médaille militaire vient d'être conférée à notre glorieux compatriote le caporal Alfred-Louis Doumic, mort pour la France au début de la campagne.

Cette distinction est accompagnée de la belle citation suivante : « Gradé d'élite « possédant la confiance entière de ses chefs et de ses hommes. A trouvé une « mort glorieuse le 25 septembre 1914. « Croix de guerre avec étoile de bronze. »

St-Vincent-Rive-d'Oit

Nos morts. — Les obsèques du soldat Antonin Bouchet, tué par les gaz en Champagne en Octobre 1915, eurent lieu dimanche dernier.

Le maire et l'amicale des Poilus recurent le cercueil à la gare de Parnac sept heures du matin et le transportèrent au bourg. Une garde d'honneur veilla autour du cercueil jusqu'à l'heure de la cérémonie religieuse.

La population entière, les enfants des écoles publiques portant une couronne et une gerbe, l'Amicale des poilus avec une couronne, accompagnèrent le cercueil au cimetière. Des adieux émus furent prononcés par le Maire et par le Président de l'Amicale des poilus qui produisèrent une vive impression sur l'assistance.

Nous exprimons à Mme Vve Bouchet et à son fils nos sympathies les plus vives et les plus respectueuses.

Duravel

La fête de Saint-Martial. — La fête-pèlerinage de Saint-Martial aura lieu le 3 juillet. La cérémonie religieuse sera rehaussée par la présence de plusieurs membres du clergé.

St-Paul-de-Vern

La fête solenne. — Dimanche 19 juin, favorisée par un très beau temps, a eu lieu la fête patronale.

Les invités, parents et amis, ainsi que les jeunes gens des communes voisines étaient venus très nombreux.

Bal très animé de jour et de nuit. Brillant feu d'artifice. On a dansé jusqu'à une heure avancée de la nuit et bien entendu on ne s'est pas séparé sans avoir savouré la traditionnelle « fousse » arrosée du vin du pays.

Vayrac

Election d'un adjoint. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier 19 courant, à 14 heures 30. A l'unanimité des membres présents, M. Labrousse a été élu adjoint spécial de la section de Mézels, en remplacement de M. Neuville, démissionnaire.

Taxe. — Par arrêté de M. le maire en date du 19 courant, le prix de la viande de boucherie a été fixé ainsi qu'il suit : Bœuf. — 1^{re} catégorie : filet et côte, 8 fr. le kilo ; 2^e catégorie : plat de côte, 7 fr. le kilo ; 3^e catégorie : collet, 5 fr. le kilo.

Veau. — 1^{re} catégorie : rouelle et filet, 8 fr. le kilo ; 2^e catégorie : épaule, poitrine et côte, 6 fr. le kilo ; 3^e catégorie : collet, 5 fr. le kilo.

Mouton. — 1^{re} catégorie : côtelette et gigot, 9 fr. le kilo ; 2^e catégorie : épaule, 8 fr. le kilo ; 3^e catégorie : poitrine et collet, 5 fr. le kilo.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 21 Juin 1921.

A l'ouverture le marché dévalorablement impressionné par la faiblesse d'hier à la bourse de New-York ouvre lourd. Par la suite les banques interviennent et provoquent en clôture des rachats de vendeurs. On termine mieux dans tous les groupes. Les changes varient peu et nos rentes françaises sont calmes : 3 0/0 56,50, Crédit National ancien 465, nouveau 463, ex-coupon de 12,50.

Banques meilleures en fin de séance : la Paris 1.275, Union Parisienne 812, Lyonnais 1.330, Société Générale 710.

Navigations irrégulières : Suez 5.400, Chargeurs Réunis 552, Transatlantique 239, Caennaises en reprise : Rio 1.370 Tanganyika 55.

Industrielles russes soutenues : Naphte 329, Bakou 2.410, Lianosoff 415, Platine 510, North Caucassien 52,50.

Pétrole, valeurs avant bourse clôturent en meilleure tendance : Eagle 276, Shell 255, Royal Dutch 18,050.

Diamantifères et mines d'or irrégulières : de Beers 490, Jagersfontein 103, Crown mines 81, Rand mines 96, Goldfields 39.

Caoutchoutiers indécises : Financière 85, Padang 120.

En valeurs diverses, reprise des Sucreries d'Egypte à 615, et de la Say ordinaire à 1.120, Penarroya 960, Kuhlmann 558, Gafsa 580.

M. L. Tocaben

Propriétaire de l'Hôtel du Lion d'Or, CAHORS achète prunes vertes, Reine-Claude

Prix avantageux

SAVONNERIE

G. Laurent-Victor, à Salon (E.-d.-R.) Savon de ménage, n° 1 et 2, postal de 10 le brut, fr. 19,50 et 18,50. Représentants demandés part.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

La grève des mineurs anglais

De Londres : La crise minière demeure sans changement. Le Comité exécutif de la Fédération se réunira aujourd'hui, mais ne prendra que samedi seulement une décision définitive sur la politique qu'il suivra après avoir conféré avec les représentants des Trade-Unions dont il réclame l'appui.

Il se confirme, par ailleurs, que la plupart des organisations se refusent de déclarer la grève de solidarité.

Les mémoires de M. de Schoen

De Bâle : On annonce que M. de Schoen, ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris, publiera sous peu ses mémoires sur le rôle qu'il joua comme ambassadeur.

Parlant du début de la guerre, il dit que la violation de la neutralité belge fut un crime.

Le prêt américain aux Alliés

De New-York : Le secrétaire aux finances Wellon demande que le Congrès lui donne les pouvoirs nécessaires pour négocier directement avec les puissances européennes en vue de la consolidation du prêt de 10 milliards de dollars consentis aux Alliés.

D'autre part, le projet de consolidation des dettes des Alliés par substitution d'obligations du gouvernement américain à 15 ans d'échéance a été déposé hier au Congrès.

Le prince impérial du Japon en Alsace

De Strasbourg : Le prince impérial du Japon est arrivé ce matin à Strasbourg pour visiter l'Alsace et la Lorraine.

Contre le traité anglo-japonais

De Melbourne : Le parti ouvrier australien a adopté une résolution protestant contre le renouvellement du traité anglo-japonais.

A Verdun

De Verdun : Aujourd'hui Verdun célèbre solennellement le 5^e anniversaire de l'arrêt de la ruée allemande.

MM. Maginot, ministre des pensions, Poincaré, le maréchal Pétain, le général Nivelle assistent à cette manifestation grandiose.

A la Chambre

De Paris : La Chambre a continué ce matin la discussion du projet sur les modifications à apporter à la taxe sur le chiffre d'affaires.

CE QU'UNE FEMME DOIT SAVOIR

Toutes les élégantes de PARIS ont adopté Produits & Parfums DULCI (idéal de beauté et hygiène de teint).

C'est pourquoi la parfumerie E. POPOVITCH, 4, Rue du Maréchal Foch, délivre gratis le précis de beauté édité par cette firme.

EXTRAIT des minutes du greffe du tribunal de première instance de Cahors.

Audience publique de police correctionnelle du tribunal de première instance siégeant à Cahors au Palais de Justice le 9 juin 1921.

Entre M. le Procureur de la République près ce tribunal, demandeur et poursuivant,

D'une part, Et BRUGALIERES Marie-Irma, épouse GARRIGOU, 46 ans, née le 26 septembre 1874 à Catus, laitière dans la dite commune, prévenue de falsification de lait,

D'autre part, Délit prévu et puni par les articles 3 et 1 de la loi du 1^{er} août 1905, Akendu, etc., etc.

Faisant application des dispositions des dits articles, le tribunal condamne BRUGALIERES Marie-Irma à deux cents francs d'amende.

— Ordonne l'insertion par extrait du présent jugement dans trois journaux locaux, au choix de M. le Procureur de la République, — Condamne la dite dame aux frais du procès.

Pour copie conforme : Le greffier, GALTIE.

Vu au Parquet : Cahors, le 21 Juin 1921.

Pour le Procureur de la République, ANDRIEU.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : B. ALIBERT.

ETUDE DE M^e René BILLIÈRES AVOUÉ A CAHORS constitué loco M^e SAUVÈTRE

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le 18 mars 1921.

Entre la dame Marie-Louise AUSEL, sans profession, épouse du sieur Paul GUILHOU, demeurant à Toulouse, rue Rémèsy, 21, (demanderesse principale et défenderesse reconventionnelle,

D'une part, Et ledit Paul GUILHOU, propriétaire à St-Vincent-Rive-d'Oit, défendeur au principal et demandeur reconventionnel,

D'autre part, Il appert que le divorce a été prononcé entre lesdits époux au profit du mari et aux torts exclusifs de la femme qui a été condamnée aux dépens et que M^e MAZURE, notaire, à Luzech, a été commis pour procéder à la liquidation des droits des parties.

Cahors, le vingt-deux juin 1921. Signé : R. BILLIÈRES.

SOLDATS

Paul WAROQUIER, 8, rue Gambetta, à Fourmies (Nord).

Grands Magasins de Nouveautés « AU PRINTEMPS »

9, Rue du Maréchal Foch, à CAHORS

Demandent :

UN VAILLEUR DE NUIT UN GARÇON DE MAGASIN AIDES COMPTABLES

EMPLOYÉS DE COMMERCE connaissant le Bazar et l'Article de Paris APPRENTIE COUTURIÈRE

A la Femme Chic

4, rue Président Wilson (ancien rue du Lycée). — CAHORS

Mode de Paris

Maison de Couture occupant le plus nombreux personnel de la contrée et livrant rapidement sur Mesure : Costumes (coupe parisienne), Robes de Ville et de Soirée, Robes de Mariée, Manteaux, Capes, Blouses, Casaque, Lingèrie, Trousseraine, Layettes.

« A la Femme Chic » il n'y a pas d'anciens stocks de tissus : les prix sont établis au dernier cours et défient toute concurrence à qualité égale.

NOTRE RÉCLAME pendant les mois de Juin et Juillet seulement

Ravissantes Robes d'Été, sur mesure, en Tissus Haute Nouveauté

pour Dames 39 fr.

pour Jeunes Filles 49 fr.

EVERITE

TOITURES EN PLAQUES ONDULÉES

EVERITE

COMPOSÉ DE FIBRES D'AMIANTE & CIMENT

TOITURES EN TÔLES ONDULÉES GALVANISÉES

ARDOISES POUR TOITURES 60X60 ET 40X40

Demandez Prix et Brochures R. Bindschedler 13, Avenue de Paris - PLAINE SAINT-DENIS

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 2

LES VAINCUS DE LA VIE

Tante Berceuse

PAR Jules MARY

Julien, était un garçon de bonne mine, à figure intelligente.

Lorsqu'il entra au château, il rencontra Germaine et Valérie qui se promenaient ensemble.

Ce fut à elles qu'il s'adressa, disant que M. de Lésperat lui avait donné rendez-vous.

Elles l'accompagnèrent au salon, et firent appeler le maître de forges qui arriva aussitôt.

L'affaire ne fut pas conclue dès le premier jour, et Julien dut revenir souvent. Il revit chaque fois les deux jeunes filles, et cet homme, ainsi tombé dans leur vie, commença d'occuper leur esprit. Il trouvait des prétextes pour retarder son départ. Et si le baron l'invitait, voulait le retenir à déjeuner ou à dîner, il ne refusait jamais. Il était évident qu'il prenait plaisir à revoir la tante et la nièce, et s'il restait là-dessus quelques doutes, ils disparaissent bien vite lorsque, la vente des bois étant conclue, on n'en vit pas moins Julien Grandier continuer ses visites à Chantepleure,

et même les rendre de plus en plus fréquentes.

Pour qui ces visites ? pour Germaine ou pour Valérie ?

Elles ne parlaient de lui, ni l'une ni l'autre. Jamais un mot. Jamais une allusion. On eût dit qu'il n'existait pas. C'était la preuve qu'elles y pensaient toutes deux. Lorsqu'il s'adressait à Germaine, alors que Valérie était éloignée de quelques pas, Valérie se rapprochait, et il en était de même lorsqu'il s'adressait à Valérie.

Elles connaissaient très bien les jours de ses visites.

Il disait au baron, ou à madame de Lésperat, en partant :

— J'irai jeudi aux Hautes-Rivières, Chantepleure est sur mon chemin. Je viendrai vous serrer la main en revenant, l'après-midi.

Et le jeudi elles ne vivaient pas.

En général, elles ne se quittaient guère. Leurs petits travaux de femmes, leurs courses, leurs lectures, tout cela se faisait en commun. Mais le jour où l'on attendait Julien, elles semblaient étrangères l'une à l'autre. Elles ne sortaient point de leur chambre. Et le rideau soulevé du bout du doigt, attentives à tous les bruits de la campagne, elles guettaient au loin, sur la longue de la route.

Elles se trouvaient au jardin, en même temps, comme amenées là par le même signal.

Certes, il voyait bien leur manège. Laquelle des deux avait-il distingué ?

Et l'aimaient-elles donc toutes les

deux ?... Etaient-elles rivales ? Et cette rivalité leur avait-elle été révélée ?

Non. Elles conservaient au fond du cœur leur secret. Mais elles devenaient plus coquettes, se paraient davantage, paraissaient un peu plus nerveuses, et ne s'apercevaient plus autant qu'autrefois combien la vie de l'une était nécessaire à la vie de l'autre.

Julien était plein d'attentions pour elles. Il distribuait ses compliments, ses flatteries, avec une égale complaisance et une justice égale, à la tante et à la nièce.

De fait, elles étaient désirables toutes deux, ces jeunes filles, et dignes d'être aimées, l'une plus vive, plus éclatante dans sa beauté de brune, l'autre plus amoureuse peut-être, plus tendre, plus intime dans sa beauté de blonde.

Les jours s'écoulaient et Julien ne se prononçait pas.

— Pour laquelle des deux vient-il ?

On se demandait cela dans le pays. On se le demandait au château. Germaine, bien qu'elle n'eût pas dix-huit ans, pouvait être une femme accomplie. Et le rêve du baron de Lésperat était de trouver un genre riche qui s'occuperait des forges de Chantepleure, donnerait une réalité à tous ses rêves de changements et d'agrandissements, entretrait dans tous ses plans et bâtirait avec lui cent projets.

Or, Julien Grandier passait pour être riche. Les hardiesses, dans l'industrie, ne l'effrayaient pas. M. de Lésperat, en ses causeries, avait eu l'occasion de le tater là-dessus et de

s'assurer de son caractère.

— Que penses-tu de tout cela, toi, Louise ? demanda-t-il un jour à sa femme, pendant que, vers la Semoy, Julien descendait gaiement avec la tante et la nièce.

— J'ai beau les observer, je ne puis rien remarquer de décisif. Tantôt il me semble que M. Grandier ne s'occupe pas de ma sœur, tantôt je jurerais qu'il est amoureux de Germaine.

— Il les aime peut-être toutes les deux ?

— Allons donc ! est-ce que c'est possible ?

— Tu n'es pas sans avoir vu quelque chose ?

— Rien.

Lorsque Germaine était absente, Julien s'informait d'elle avec inquiétude ; c'était un indice, cela, mais inquiet, par hasard, Valérie passait une heure loin de lui, au château, le jeune homme ne cachait pas sa préoccupation et craignait d'avoir fâché la tante, parlait d'elle à tout propos à sa nièce. C'était également un indice. Lorsqu'il regardait Germaine, en tête à tête, ses yeux se faisaient très doux et humides ; ils voulaient dire bien des choses que sa timidité empêchait. C'était un indice, et madame de Lésperat l'avait surpris plus d'une fois. Mais les yeux du jeune homme n'étaient pas moins éloquentes lorsqu'ils reposaient leur regard tendre dans les yeux profonds de Valérie. Et cela, madame de Lésperat n'avait pas été non plus sans le voir. Dans

les excursions faites aux alentours, dans l'intimité plus complète d'une partie de campagne, dans le laisser-aller des rires et des cris joyeux, il serait peut-être plus facile de pénétrer un secret que Julien s'obstinait à garder pour lui, ou, s'il n'y avait point de secret, de l'obliger à faire son choix entre les deux jeunes filles également séduisantes, s'il était hésitant encore.

Et coup sur coup des parties s'organisèrent. Ce furent des promenades en voiture dans les Ardennes belges, dont on ne revenait que très tard, parfois en pleine nuit, les voitures trinquant dans des mystérieuses ornières, le long des pentes raides et dangereuses. Ce furent des pêches aux écrevisses dans les ruisseaux bordés de racines noueuses, qui vont se jeter sans bruit, modestes et utiles, dans la Semoy. Ce furent des pêches à la truite, l'automne. Une fièvre semblait maintenant faire vivre Germaine et Valérie.

Et toutes deux s